

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	20
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	23
NOMBRE DE PROCURATIONS	3

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-neuf heures et trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 février 2026

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, CHAUVET, COMTAT, CHARRIERE, SERRANO, PACIONI, BOUTIER et LECOQ Mesdames, BONAMI, KRAWCZYK, DALLONGEVILLE, BARTHELEMY, BOUCHET, TRUILLET, LECOQ et FEURMOUR.

ABSENTS : Mesdames BOISSET, CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs PONS Y QUERCI

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur GERVAIS, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE et de Monsieur PONS Y à Monsieur COMTAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n° 13-02-2026 : Tarifs des séjours 2026 (avril et juillet) pour les adolescents de 11 à 17 ans

Madame Bonami, rapporteur, expose :

La municipalité propose l'organisation d'un séjour « Bivouac » de 3 jours pour 12 jeunes âgés de 11 à 17 ans du 28 avril au 30 avril 2026 à Thoiras, 30140 et un séjour « Voile » pour 15 jeunes âgés de 11 à 17 ans du 26 juillet au 31 juillet 2026 à Leucate, 11370.

Considérant les objectifs pédagogiques des séjours, à savoir :

- Favoriser la socialisation
- Contribuer à son apprentissage de la vie en collectivité
- Découvrir et s'adapter à un nouvel environnement

Considérant que dans le cadre du projet passerelle entre les jeunes scolarisés en CM2 et le club ados les intentions sont :

- Faciliter la transition vers le club ados
- Encourager les échanges et les interactions entre les différentes tranches d'âge
- Faciliter la transition entre l'enfance et l'adolescence et à encourager leur future participation aux activités du club

Considérant les projets de séjours pour les adolescents de 11 à 17 ans comme suit et les tarifs proposés sont les suivants :

1. Séjour « Bivouac » du 28 avril au 30 avril 2026

Séjour Bivouac 2 nuits / 3 jours	Coefficient familial	Tarifs
Printemps	De 0 à 536	190 €
	De 537 à 969	200 €
	Supérieur à 970	210 €
	Hors Commune	270 €

2. Séjour « Voile » du 26 juillet au 31 juillet 2026

Séjour Voile 5 nuits / 6 jours	Coefficient familial	Tarifs
Eté	De 0 à 536	330 €
	De 537 à 969	350 €
	Supérieur à 970	370 €
	Hors Commune	440 €

Un séjour peut être annulé si moins de 8 enfants sont inscrits.

L'inscription est définitive, aucune annulation ne sera prise en compte, sauf justificatifs spécifiques tels que certificat médical, décès d'un proche parent, mutation professionnelle des responsables légaux.

Sous réserve de places disponibles, les jeunes scolarisés en CM2 pourront être intégrés au séjour.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission « Services aux Familles, Enfance, Jeunesse, Seniors » réunie en date du 13 février 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Article 1 : D'adopter les tarifs proposés pour chacun des séjours dans la présente délibération,
- Article 2 : D'inscrire les crédits correspondants au budget 2026
- Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération

Fait à CLARENSAC, le 26 février 2026

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 FEV. 2026
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 27 FEV. 2026